



Chroniques de la MRC

Les commissions permanentes de la MRC de Portneuf

Mot du préfet

DU 3 AU 9 JUIN 2007 – 19^e ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ - POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE!

Depuis bientôt vingt ans se tient au Québec, dans la première semaine du mois de juin, la Semaine de la municipalité. Cette année, sous le thème Pour mieux vivre ensemble!, cette semaine de réjouissances vise à rassembler les citoyens autour d'activités qui incitent à faire la fête, à bouger, mais aussi à s'engager dans leur communauté.

La Semaine de la municipalité a aussi pour but de mieux faire connaître aux citoyens les services offerts par leur municipalité et de favoriser un rapprochement avec les administrations municipales. Les municipalités qui y participent déterminent, en fonction de leurs ressources et des intérêts de leur population, le type d'activité qu'elles entendent organiser.

Le thème de cette année est particulièrement intéressant et m'interpelle puisqu'il est en ligne directe avec le rôle de la MRC. Ainsi, par son mandat d'aménagement du territoire, la MRC de Portneuf doit organiser le territoire afin d'harmoniser les activités actuelles et projetées et d'assurer leur compatibilité. Elle doit de plus identifier les équipements et les services publics ayant une importance pour la collectivité.

Dans un espace de plus en plus occupé et diversifié où vivent des populations motivées par des valeurs et des aspirations distinctes, cette tâche s'avère complexe. L'implantation d'un projet de porcherie dans un milieu est un bel exemple de ce que je veux illustrer. Le maintien et l'amélioration du cadre de vie social et économique des uns et des autres nécessitent des efforts de concertation et de planification de plus en plus importants, soutenus par une connaissance approfondie du territoire.

Mais ce thème est avant tout une invitation aux citoyens de s'engager activement dans la vie sociale et démocratique de leur milieu. Voilà un bel indicateur de l'état de santé de la communauté!

Michel Matte, préfet

Le 21 décembre 2005, la MRC de Portneuf se dotait de quatre commissions permanentes visant à assurer son fonctionnement et la prise de décisions dans les champs suivants : aménagement et développement du territoire, développement social et économique, environnement et administration.

Chacune des commissions permanentes est formée de cinq membres, dont le préfet est nommé d'office, et a pour mandat d'étudier toute question déterminée par le conseil de la MRC de Portneuf ou toute question qu'elle juge pertinente pour les affaires de la MRC de Portneuf. Au terme de l'analyse des dossiers qui leur sont soumis pour étude suivant leur champ d'activités respectif, les commissions permanentes adressent au conseil de la MRC de Portneuf les recommandations qu'elles jugent appropriées. Dans le cadre de ce premier article concernant les commissions permanentes de la MRC de Portneuf, nous vous présentons la Commission de l'environnement.

La Commission de l'environnement

La Commission de l'environnement a pour mandat d'étudier les questions reliées à la protection de l'environnement. Celle-ci peut faire au conseil de la MRC de Portneuf des recommandations sur la gestion des matières résiduelles, la gestion des cours d'eau, la protection civile et les mesures d'urgence, la protection et la mise en valeur des ressources naturelles.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2006, des dispositions de la Loi sur les compétences municipales qui viennent confirmer la compétence exclusive de la MRC de Portneuf à l'égard des cours d'eau

sur son territoire, la Commission de l'environnement s'est vue confier le mandat de faire des recommandations au conseil de la MRC dans le but d'assurer l'implantation du nouveau régime juridique relatif à la gestion des cours d'eau.

Les membres de la Commission de l'environnement ont procédé à l'analyse de divers documents élaborés par l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec dans le but d'aider les MRC à mettre en place les outils nécessaires pour assumer la responsabilité de la gestion des cours d'eau en vertu de ce nouveau régime. Les étapes de mise en œuvre de celui-ci, déterminées par la Commission de l'environnement, prévoient plus particulièrement l'adoption d'une politique relative à la gestion des cours d'eau, l'adoption d'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux ainsi que la signature d'une entente-cadre entre la MRC et chacune des municipalités locales pour la fourniture de certains services liés à la gestion des cours d'eau. Ces documents, préparés dans le but d'assurer une gestion efficace des interventions dans les cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Portneuf, ont été soumis aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 16 mai dernier en vue de leur adoption lors d'une séance ultérieure.

La Commission de l'environnement est formée des membres suivants : M. Gaston Arcand, président de la commission, municipalité de Deschambault-Grondines, M. Michel Matte, préfet de la MRC de Portneuf, Mme Ghislaine Noreau, municipalité de Rivière-à-Pierre, M. Lionel Dufresne, ville de Saint-Marc-des-Carrières et M. Rolland Dion, ville de Saint-Raymond.

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 20 juin 2007 à 20h00.

Gaston Arcand, président
Commission de
l'environnement